

Organiser

ou soutenir des événements
éco-responsables

« demain MON TERRITOIRE »

Des événements éco-responsables

?

Pourquoi rendre les événements plus respectueux de l'environnement ?

Tout événement (foire, kermesse, salon, colloque...) est par nature éphémère et génère des impacts négatifs sur l'environnement, ponctuels mais aigus : consommation de papier, transport, énergie, production de déchets... Tout événement peut être revisité en vue de réduire ses impacts environnementaux et d'éviter certaines images désastreuses (poubelles qui débordent, déchets non triés...), en opposition complète avec les actions au quotidien du territoire.

À l'inverse, agir dès l'amont en éco-concevant un événement permet de renforcer sa propre démarche de développement durable et de satisfaire aux attentes croissantes des participants en matière de meilleures pratiques écologiques. Au niveau du territoire, c'est donc une opportunité de décliner concrètement ses politiques environnementales et de montrer la cohérence entre ses ambitions et ses actions dans les événements qu'elle organise ou qu'elle soutient.

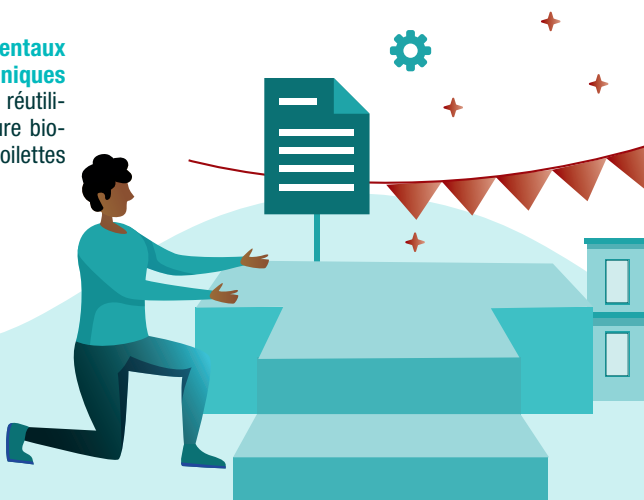


Comment faire ?

- **On choisit un lieu accessible en transports en commun**, à proximité des publics attendus, et dans l'idéal disposant déjà des infrastructures nécessaires...
- **On limite la communication papier (envoi de mails, affichage papier à des endroits marquants plutôt que diffusion individuelle...)** et on imprime les dossiers de presse ou autres documents en recto verso sur des papiers répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalents, en réduisant le grammage et en favorisant une conception graphique condensée pour limiter les espaces vides et les aplats de couleur.
- **On évite les papiers spéciaux - métallisés notamment - et les pelliculages** (autant de produits chimiques et d'obstacles au recyclage en moins !).
- **On promeut l'utilisation des transports en commun disponibles**, on incite au covoiturage, on met une tarification préférentielle pour l'entrée à la manifestation sur présentation du billet de transport en commun.
- **On intègre des critères environnementaux dans le choix des prestations techniques** (stands modulables, démontables et réutilisables, alimentation issue de l'agriculture biologique, éclairage économe en énergie, toilettes sèches...).
- **On supprime le jetable, on mise sur les ressources renouvelables**, on promeut le recyclé. On évite les objets promotionnels et autres gadgets !
- **On met en place un système** de gobelets réutilisables et consignés.
- **On installe des conteneurs de collecte sélective et de tri des déchets** et on s'assure que les déchets triés soient effectivement valorisés/recyclés.
- **On communique sur la démarche effectuée et on sensibilise les participants** et intervenants afin qu'ils aient les bons réflexes (tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...).
- **On dresse un bilan après l'évènement** et on en tire des pistes d'amélioration pour le futur.
- **On pose des conditions environnementales aux événements que l'on subventionne** (suppression des produits jetables, mise en place d'équipement de tri des déchets, nettoyage du site...).

chiffres
clés

%



+ de 100 000

manifestations professionnelles, sportives
et culturelles sont organisées chaque année.

(ADEME)



Ils le font déjà !



**Ville de
Nouvelle-
Aquitaine**
**76 000
habitants**

Accompagner les organisateurs d'événements dans une démarche d'exemplarité en mettant à leur disposition un outil pratique et concret sous forme d'une charte traitant notamment du tri sélectif des déchets, de l'incitation aux déplacements doux, de l'accessibilité à tous...

La ville s'engage en retour, auprès des organisateurs qui choisissent cette démarche, à des actions de conseils et au prêt gratuit de matériel favorisant l'éco-responsabilité, comme des arceaux et une signalétique de tri, des gobelets réutilisables, des cendriers de table, des kits de communication, des racks à vélo...



**Grosse
collectivité
d'Occitanie**
**475 000
habitants**

Mise en place d'une éco-conditionnalité pour l'organisation des manifestations rassemblant plus de 1 000 personnes.

Les exigences de la notice d'éco-responsabilité mise à disposition par la collectivité traitent du respect des riverains, de la diminution de la consommation de papier, de la promotion des déplacements et transports en commun, du tri des déchets, de la réduction des nuisances sonores... Pour les manifestations de moins de 1 000 personnes, la démarche reste volontaire mais recommandée.



**Petite
commune du
Grand-Est**
**13 000
habitants**

Organisation d'un marché de Noël de la seconde vie : tous les artisans exposants proposent ainsi des produits, idées cadeaux, décorations, prêt à porter... réalisés à partir de matériaux recyclés.

Mais le marché de Noël va bien au delà : la décoration du site est conçue par des bénévoles à l'aide de matières recyclées, la restauration prône les produits locaux et les animations sont toutes en rapport avec le recyclage et/ou l'anti gaspillage... le tout dans un esprit très artistique !



3/4

**de l'impact climatique
d'un festival est dû au
transport des festivaliers.**

(EnERis)

Une manifestation de **5 000 personnes** génère

2,5 tonnes

de déchets, consomme **1 000 kWh d'énergie**
et 500 kg de papier.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- ☐ **Formaliser une charte de critères à appliquer pour les événements** organisés par mon territoire, intégrant la prévention et le tri des déchets ainsi que la promotion des transports les plus doux.
- ☐ **Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité** pour autoriser ou soutenir toute manifestation festive, sportive, culturelle ou professionnelle.
- ☐ **Proposer des facilités pour organiser des manifestations éco-responsables** : location de vaisselle, tickets de bus à tarif préférentiel, navettes électriques...



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr

